

Chapitre 4

LOI CORRECTIVE DE 2010

(Sanctionnée le 23 mars 2010)

La commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones

1. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe A de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

2. (1) Le présent article modifie la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe B de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions

3. (1) Le présent article modifie la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe C de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur l'arbitrage

4. (1) Le présent article modifie la *Loi sur l'arbitrage*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe D de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur l'aménagement régional

5. (1) Le présent article modifie la *Loi sur l'aménagement régional*.

(2) Le paragraphe 2(1) est modifié par suppression de « des territoires » et par substitution de « du Nunavut ».

(3) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de « commissaire » et par substitution de « ministre » :

- a) le paragraphe 2(1);
- b) les paragraphes 3(1) à (3);
- c) le paragraphe 4(1).

Loi sur les licences d'exploitation des commerces

6. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les licences d'exploitation des commerces*.

(2) Le paragraphe 2(3) est modifié par suppression de « ou règlement ».

(3) Le paragraphe 4(1) est modifié par suppression de « Le commissaire, ou la personne autorisée par lui, peut » et par substitution de « Le ministre peut ».

(4) Le paragraphe 6(1) est modifié par suppression de « Le commissaire peut, notamment par règlement et » et par substitution de « Le ministre peut, ».

(5) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de « commissaire » et par substitution de « ministre » :

- a) les paragraphes 4(2) et (3);
- b) les paragraphes 6(1) à (3);
- c) l'article 9;
- d) l'article 10.

(6) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe E de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur le changement de nom

7. (1) Le présent article modifie la *Loi sur le changement de nom*.

(2) L'article 1 est modifié par insertion, selon l'ordre alphabétique, des définitions qui suivent :

« greffier » Greffier de la Cour de justice du Nunavut nommé en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*. (*Clerk*)

« shérif » Shérif nommé en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*. (*Sheriff*)

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe F de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

8. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.

(2) L'article 29 est modifié par suppression du passage qui précède l'alinéa a) et par substitution de ce qui suit :

Copie certifiée de l'ordonnance

29. Après que le tribunal a rendu une ordonnance, le préposé à la protection de l'enfance s'en procure une copie certifiée conforme auprès du greffier de la Cour de justice du Nunavut et en envoie une copie certifiée conforme aux personnes suivantes :

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe G de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la location commerciale

9. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la location commerciale*.

(2) L'article 1 est modifié par :

- a) **suppression, dans la version anglaise, à la fin de la définition de « mines and minerals », du point, et par substitution d'un point-virgule;**

b) insertion, selon l'ordre alphabétique, des définitions qui suivent :

« greffier » Greffier de la Cour de justice du Nunavut nommé en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*. (*Clerk*)

« juge » Juge de la Cour de justice du Nunavut. (*Judge*)

« shérif » Shérif nommé en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*. (*Sheriff*)

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe H de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la protection du consommateur

10. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la protection du consommateur*.

(2) L'article 1 est modifié par insertion, selon l'ordre alphabétique, de la définition qui suit :

« tribunal » Cour de justice du Nunavut. (*Court*)

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe I de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la négligence de la victime

11. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la négligence de la victime*.

(2) L'article 1 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

1. Dans la présente loi, «juge» s'entend d'un juge de la Cour de justice du Nunavut.

Loi sur les associations coopératives

12. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les associations coopératives*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe J de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur les caisses de crédit

13. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les caisses de crédit*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe K de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur le désintéressement des créanciers

14. (1) Le présent article modifie la *Loi sur le désintéressement des créanciers*.

(2) L'article 1 est modifié par :

- a) suppression, dans la définition de « greffier », de « ; s'entend également du greffier adjoint »;**
- b) abrogation de la définition de « shérif » et par substitution de la définition qui suit :**

« shérif » Shérif nommé en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*. (*Sheriff*)

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe L de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la diffamation

15. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la diffamation*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe M de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur le ministère de la Justice

16. (1) Le présent article modifie la *Loi sur le ministère de la Justice*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe N de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la dévolution des biens immobiliers

17. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la dévolution des biens immobiliers*.

(2) L'article 1 est modifié par abrogation de la définition de « tribunal » et par substitution de la définition qui suit :

« tribunal » La Cour de justice du Nunavut. (*Court*)

Loi sur les accords de développement économique

18. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les accords de développement économique*.

(2) L'article 1 est modifié par suppression de « dans les Territoires du Nord-Ouest » et par substitution de « au Nunavut ».

Loi sur les agences de placement

19. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les agences de placement*.

(2) L'alinéa 2b) est modifié par suppression de « des territoires », à chaque occurrence, et par substitution de « du Nunavut ».

Loi sur la protection de l'environnement

20. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la protection de l'environnement*.

(2) L'article 1 est modifié par :

a) insertion, selon l'ordre alphabétique, de la définition qui suit :

« contrôleur des permis et des licences » Contrôleur nommé en vertu du paragraphe 10.1(1). (*Controller of Licensing*)

b) suppression, dans la définition de « inspecteur », de « ; est assimilé à un inspecteur le directeur de la protection de l'environnement ».

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe O de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur les droits en matière d'environnement

21. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les droits en matière d'environnement*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe P de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur l'usage des explosifs

22. (1) Le présent article modifie la *Loi sur l'usage des explosifs*.

(2) L'article 2 est modifié par suppression de « dans les territoires » et par substitution de « au Nunavut ».

(3) Le paragraphe 5(3) est modifié par suppression de « du territoire du Yukon » et par substitution de « d'un territoire ».

Loi sur les agents de commerce

23. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les agents de commerce*.

(2) La version anglaise du paragraphe 1(1) est modifiée par suppression du deux-points à la fin de la définition de « security interest » et par substitution d'un point.

Loi sur les prêteurs sur gages et les revendeurs

24. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les prêteurs sur gages et les revendeurs*.

(2) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de « commissaire » et par substitution de « ministre » :

- a) les paragraphes 2(1) et (2);
- b) les paragraphes 11(1) et (2).

Loi sur les perpétuités

25. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les perpétuités*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe Q de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur les produits antiparasitaires

26. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(2) L'article 7 est modifié par suppression de « commissaire » et par substitution de « ministre ».

(3) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe R de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la présomption de décès

27. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la présomption de décès*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe S de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur les enquêtes publiques

28. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les enquêtes publiques*.

(2) L'alinéa 2a) est modifié par suppression de « des territoires » et par substitution de « du Nunavut ».

(3) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de « commissaire » et par substitution de « ministre » :

- a) l'article 2;**
- b) l'article 3.**

Loi sur les publications officielles

29. (1) Le présent article modifie la *Loi sur les publications officielles*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe T de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

Loi sur la saisie-arrêt dans la fonction publique

30. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la saisie-arrêt dans la fonction publique*.

(2) Chaque disposition mentionnée à la colonne 1 de l'annexe U de la présente loi est modifiée par suppression des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 2 et par substitution des mots figurant dans la rangée correspondante de la colonne 3.

ANNEXE A

(article 1)

Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'alinéa 3(2)b); • l'article 4 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 5(1) 	« greffier de la Cour suprême »	« greffier de la Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • l'alinéa 5(1)a) 	« des territoires »	« du Nunavut »

ANNEXE B

(article 2)

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 10(4); • la version anglaise de l'article 34; • la version anglaise des paragraphes 56(3) et (5); • la version anglaise du paragraphe 61(2.1) 	« Notwithstanding »	« Despite »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 12(1)b) 	« a obtenir »	« à obtenir »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 16(2.1) 	« en Conseil exécutif »	« en Conseil exécutif et »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 20(5) 	« Suite à une »	« À la suite d'une »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 20(5)b) 	« tout autre personne »	« à toute autre personne »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 23(2)c) 	« autre prestations »	« à d'autres prestations »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 26(1) 	« par écrit, le tiers »	« par écrit le tiers »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 27(4) 	« de l'article 28(1) »	« du paragraphe 28(1) »

• la version française du paragraphe 45(4)	« nécessaires »	« nécessaires, »
• la version française de l'alinéa 46(2)b)	« une mention »	« qu'une mention »
• la version française de l'article 68	« suite à une demande »	« à la suite d'une demande »

ANNEXE C

(article 3)

Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• la version anglaise de l'alinéa 5(2)b)	« the number of employer representatives, »	« the number of employer representatives »
• la version française de l'alinéa 9b)	« frais entraînés raisonnables occasionnés »	« frais raisonnables et nécessaires occasionnés »
• le sous-alinéa 10(1)a)(iii)	« du territoire du Yukon »	« d'un territoire »
• la version française du paragraphe 10(3)	« certificats de formation relatives »	« certificats de formation relatifs »
• la version française du paragraphe 10(5)	« désigner une profession – qui n'est pas un métier désigné – pour laquelle »	« désigner une profession, qui n'est pas un métier désigné, pour laquelle »
• la version française du paragraphe 15.1(3)	« en vertu du paragraphe 1 »	« en vertu du paragraphe (1) »
• l'alinéa 19h)	« dans les territoires »	« au Nunavut »
• l'alinéa 19j)	« par le territoire du Yukon »	« par les territoires »

ANNEXE D

(article 4)

Loi sur l'arbitrage

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• l'article 1, définition de « juge »	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
• l'article 14; • le paragraphe 15(2); • le paragraphe 41(1)	« Règles de la Cour suprême »	« Règles de la Cour de justice du Nunavut »
• le paragraphe 15(1)	« des territoires »	« du Nunavut »
• l'article 37	« le greffier de la Cour suprême »	« le greffier de la Cour de justice du Nunavut »

ANNEXE E

(article 6)

Loi sur les licences d'exploitation des commerces

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• le paragraphe 2(1); • l'alinéa 2(2)e)	« dans les territoires »	« au Nunavut »
• la version française de l'alinéa 2(2)a)	« <i>Loi sur la faune</i> »	« <i>Loi sur la faune et la flore</i> »

ANNEXE F

(article 7)

Loi sur le changement de nom

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• l'article 1, définition de « Cour »	« La Cour suprême »	« La Cour de justice du Nunavut »
• la version anglaise de l'article 4	« Notwithstanding »	« Despite »
• les paragraphes 5(1) et (2);	« dans les territoires »	« au Nunavut »

• le sous-alinéa 9(3)a)(iii)		
• le paragraphe 5(2)	« Par dérogation au paragraphe (1) »	« Malgré le paragraphe (1) »
• le paragraphe 9(1); • l'article 10; • le paragraphe 14(1); • le paragraphe 15(1); • le paragraphe 17(2)	« greffier de la Cour »	« greffier »
• l'alinéa 9(3)b); • le paragraphe 14(2); • l'alinéa 17(2)c); • le paragraphe 17(3)	« shérif des territoires »	« shérif »
• la version française du paragraphe 14(2)	« instance en cours, hypothèque »	« instance en cours, hypothèque »
• le paragraphe 16(2)	« accompagnent »	« doivent accompagner »

ANNEXE G

(article 8)

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• la version française du paragraphe 12(1)	« ou chez cette personne pour y vivre, »	« ou chez la personne qui en assumait effectivement la charge pour y vivre, »
• la version française du paragraphe 19(3)	« cet accord, »	« cet accord »
• la version française de l'article 21	« le pouvoir, du directeur »	« le pouvoir du directeur »
• la version française de la division 28(1)d)(ii)B)	« lorsqu'il l'a été; »	« lorsqu'il l'a été, »
• la version française du paragraphe 35(4)	« son père ou sa mère »	« son père ou sa mère, »
• le paragraphe 45(1); • l'alinéa 51(3)c); • l'alinéa 54(4)b)	« des Territoires »	« du Nunavut »
• le paragraphe 45(1); • l'article 75	« dans les Territoires »	« au Nunavut »
• le paragraphe 54(2)	« gouvernement des Territoires du Nord-Ouest »	« gouvernement du Nunavut »

• l'alinéa 54(2)	« pour les Territoires »	« pour le Nunavut »
• le paragraphe 57(2)	« aux fins de la <i>Loi sur les communautés à charte</i> , »	« aux fins de »
• la version française du paragraphe 59.1(2)	« avant l'entrée en vigueur du présent article, »	« avant l'entrée en vigueur du présent article »
• la version anglaise du paragraphe 65(1)	« R.S.N.W.T., 1988, »	« R.S.N.W.T. 1988, »
• la version française du paragraphe 71(2)	« tels que définis à cette loi »	« tels que définis dans cette loi »
• l'article 74; • l'article 79	« du territoire du Yukon »	« d'un territoire »
• l'article 79	« dans les territoires »	« au Nunavut »
• la version française du paragraphe 88(1)	« trente »	« 30 »
• la version française du paragraphe 88(3)	« suite à une »	« à la suite d'une »

ANNEXE H

(article 9)

Loi sur la location commerciale

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 11(2) 	« tout juge de la Cour suprême »	« un juge »
<ul style="list-style-type: none"> • le sous-alinéa 24(3)e)(ii); • le paragraphe 25(3); • l'alinéa 26(1)a); • les paragraphes 29(1), (3), (5) et (6); • l'article 30; • les paragraphes 33(1), (3) et (4); • l'article 34; • les paragraphes 37(1), (2), (3) et (5); • l'article 38; • l'article 39; • les paragraphes 41(3), (3.1) et (4); • le paragraphe 42(1); • les paragraphes 45(3) et (4); • l'article 46 	« juge de la Cour suprême »	« juge »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 29(1) 	« dans les territoires »	« au Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 29(5) 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 29(5); • le paragraphe 45(7) 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 37(4); • la version anglaise du paragraphe 42(3); • la version anglaise de l'article 43; • la version anglaise du paragraphe 45(9) 	« judge of the Supreme Court »	« judge »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 37(4); • le paragraphe 41(1); • le paragraphe 42(3) 	« greffe de la Cour suprême »	« greffe »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 41(3) 	« Clerk of the Supreme Court »	« Clerk »

ANNEXE I

(article 10)

Loi sur la protection du consommateur

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 1, définition de « agent de recouvrement »; • les alinéas 37(1)b) et (c); • le paragraphe 38(1); • l'alinéa 38(2)b); • le passage du paragraphe 38(3) qui précède l'alinéa a); • le paragraphe 74(1), définition de « marchand »; • l'alinéa 74(2)f); • le paragraphe 81(5); • l'article 90; • le paragraphe 91(1); • le paragraphe 102(1) 	« dans les territoires »	« au Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'article 1, définition de « loan agreement » 	« memoradum »	« memorandum »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'article 1, alinéa b) de la définition de « services » 	« accomodations »	« accommodations »
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 3; • l'alinéa 77.2(6)a); • le paragraphe 77.2(7); • le paragraphe 103(3); • l'article 109 	« gouvernement des Territoires du Nord-Ouest »	« gouvernement du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 8 	« 19..., »	« 2..., »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'article 8 	« totaling »	« totalling »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'article 12; • la version anglaise du paragraphe 23(1); • la version anglaise du paragraphe 64(8); 	« notwithstanding »	« despite »

<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 65(1); • la version anglaise du paragraphe 74(1), définition de « recognized retail store » 		
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 13(2) 	« extention »	« extension »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 13(1) • le passage du paragraphe 38(2) qui précède l'alinéa a) et l'alinéa 38(2)a); • les alinéas 38(3)a) à c); • l'alinéa 63(1)a); • le sous-alinéa 103(4)d)(ii) 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 25(2) 	« in accordance with subsection (1) but »	« in accordance with subsection (1), but »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 25(4) 	« nonobstant »	« malgré »
<ul style="list-style-type: none"> • les paragraphes 34(2) à (5); • l'alinéa 44(2)d); • l'article 47; • les paragraphes 48(2) et (3); • l'article 49; • le paragraphe 55(4); • l'alinéa 55(5)c); • l'alinéa 58(1)e); • le sous-alinéa 58(2)g)(iii); • les paragraphes 58(4) et (5); • le paragraphe 60(2); • l'alinéa 60(3)c); • le paragraphe 60(5); • les paragraphes 61(2) et (3); • les paragraphes 62(1) à (3); • le paragraphe 63(3); • l'alinéa 64(2)b); 	« Cour suprême »	« Cour »

<ul style="list-style-type: none"> • les paragraphes 64(4), (6) et (7); • les paragraphes 67(1), (2), (4), (5) et (6); • le paragraphe 68(2); • l'alinéa 69c); • le paragraphe 80(5); • l'alinéa 97(2)b); • les paragraphes 98(1) et (2); • les paragraphes 99(1) et (2); • les paragraphes 100(1), (3) et (4); • les paragraphes 101(1) et (3); • l'article 107 		
• la version française du paragraphe 35(4)	« par la <i>Loi sur l'intérêt</i> (Canada), »	« par la <i>Loi sur l'intérêt</i> (Canada) »
• la version anglaise de l'alinéa 37(1)b)	« a advertisement »	« an advertisement »
• le paragraphe 48(2)	« Par dérogation au »	« Malgré le »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 57(3); • la version anglaise du paragraphe 80(2); • la version anglaise du paragraphe 81(2); • la version anglaise du paragraphe 103(3) 	« Notwithstanding »	« Despite »
• la version française du paragraphe 57(4)	« <i>Loi sur les sûretés mobilières</i> , »	« <i>Loi sur les sûretés mobilières</i> »
• la version française du paragraphe 58(6)	« <i>Loi sur les sûretés mobilières</i> , »	« <i>Loi sur les sûretés mobilières</i> »
• la version française de l'article 59.1	« qui a droit de racheter »	« qui a le droit de racheter »
• la version française de l'alinéa 60(3)c)	« auquel cas, »	« auquel cas »
• la version française de l'alinéa 64(2)b)	« qu'ils lui »	« ils lui »
• la version française du paragraphe 68(2)	« peut proroger le délai »	« peut proroger le délai »
• le paragraphe 70(1)	« Par dérogation à »	« Malgré »
• la version française	« locationvente »	« location-vente »

<p>du paragraphe 70(1);</p> <ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 80(2) 		
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'alinéa 70(1)d) 	« that is is more than one »	« that is more than one »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 70(4) 	« or 51 or 53 »	« or l'article 51 or 53 »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 77(4) 	« aux alinéas (3)a ou b) »	« aux alinéas (3)a ou b) »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 79(1)b) 	« il les a utilisés »	« il a utilisé les objets »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 79(1)c) 	« il en a consommé une partie »	« il a consommé une partie des objets »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 79(1)e) 	« le pollicitant a exécuté partiellement l'un quelconque des services, »	« le pollicitant a exécuté partiellement l'un quelconque des services; »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 80(4) 	« set-off to, any endorser, »	« set-off to any endorser, »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 81(6) 	« aux articles 70 à 72, »	« aux articles 70 à 72 »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 92(1) 	« et cet événement ou ce changement pouvant motiver le refus »	« et cet événement ou ce changement peut motiver le refus »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'alinéa 96(1)a) 	« occured »	« occurred »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 97(1)b) 	« a fait faillite; »	« il a fait faillite; »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 97(1)c) 	« commet, dans les deux »	« il commet, dans les deux »
<ul style="list-style-type: none"> • le sous-alinéa 103 (4)d)(ii) 	« les territoires »	« le Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • l'alinéa 103(6)a) 	« greffier de la Cour suprême »	« greffier de la Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 104(1) 	« judge of the Supreme Court »	« judge »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 104(1) 	« en appeler à la Cour suprême, qui peut, après avoir entendu l'appel, rendre l'ordonnance qu'elle estime indiquée »	« en appeler à un juge, qui peut, après avoir entendu l'appel, rendre l'ordonnance qu'il estime indiquée »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 108(4) 	« du territoire du Yukon »	« d'un territoire »

ANNEXE J

(article 12)

Loi sur les associations coopératives

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• la version française de l'alinéa 6b)	« <i>Impérial</i> »	« <i>Imperial</i> »
• le paragraphe 9(1); • le paragraphe 11(3)	« Par dérogation au »	« Malgré le »
• le paragraphe 9(3)	« Par dérogation à »	« Malgré »
• la version française du paragraphe 9(3)	« visées »	« visé »
• la version anglaise du paragraphe 18(3)	« notwithstanding »	« despite »
• la version française du paragraphe 18(4)	« L'administrateur élu à la première assemblée générale de l'association et qui n'est pas sociétaire »	« L'administrateur qui est élu à la première assemblée générale de l'association, mais qui n'est pas sociétaire »
• la version anglaise du paragraphe 21(10)	« under of this Act »	« under this Act »
• la version anglaise des paragraphes 22(1) et 51(3)	« ancilliary »	« ancillary »
• la version anglaise de l'alinéa 22(1)c)	« asso- ciation »	« association »
• la version anglaise de l'alinéa 22(1)m)	« andconveniences »	« and conveniences »
• la version anglaise du paragraphe 30(4)	« and for the purpose of subsection (2) »	« and, for the purpose of subsection (2), »
• la version française du paragraphe 36(5)	« à tous les livres, comptes, valeurs, documents, pièces justificatives, numéraire, biens et autres éléments d'actif de l'association, »	« à la totalité des livres, des comptes, des valeurs, des documents, des pièces justificatives, de l'encaisse, des biens et des autres éléments d'actif de l'association, »

ANNEXE K

(article 13)

Loi sur les caisses de crédit

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • les paragraphes 4(1) et (3); • l'article 91 	« dans les territoires »	« au Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 4(1) 	« le territoire du Yukon »	« un territoire »
<ul style="list-style-type: none"> • l'alinéa 5(3)b); • l'alinéa 11(2); • le paragraphe 75(5); • le paragraphe 77(2); • le paragraphe 86(4) 	« <i>Gazette des Territoires du Nord-Ouest</i> »	« <i>Gazette du Nunavut</i> »
<ul style="list-style-type: none"> • l'alinéa 22(1)b) 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 31(5) • la version anglaise du paragraphe 82(4) 	« notwithstanding »	« despite »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 56(2) 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 73(3) 	« Par dérogation au »	« Malgré le »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise de l'article 79 	« Notwithstanding »	« Despite »
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 88 	« du territoire du Yukon »	« territoriale »
<ul style="list-style-type: none"> • l'alinéa 95c) 	« gouvernement des Territoires du Nord-Ouest »	« gouvernement du Nunavut »

ANNEXE L

(article 14)

Loi sur le désintéressement des créanciers

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 1, définition de « greffier »; • l'article 1, définition de « juge »; • l'article 36; • l'alinéa 39b); • l'article 44 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 4(3); • la version anglaise du paragraphe 10(2); • la version anglaise du paragraphe 18(1); • la version anglaise de l'article 25 	« Notwithstanding »	« Despite »
<ul style="list-style-type: none"> • les paragraphes 6(2) et (3); • l'alinéa 10(1)a); • le paragraphe 11(1); • l'article 30; • l'article 47; • le paragraphe 49(1) 	« règles de la Cour suprême »	« règles de la Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 21(3); • les alinéas 22(1)b) et c) 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 21(6); • l'alinéa 21(7)b); • l'alinéa 22(1)a); • le paragraphe 23(7) 	« dans les territoires »	« au Nunavut »

ANNEXE M

(article 15)

Loi sur la diffamation

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• l'article 1, définition de « juge »	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
• les alinéas 11(2)b à d); • le paragraphe 11(3)	« du territoire du Yukon »	« d'un territoire »
• l'alinéa 11(2)d)	« des territoires »	« du Nunavut »
• le paragraphe 11(3)	« gouvernement des Territoires du Nord-Ouest »	« gouvernement du Nunavut »
• le paragraphe 11(5)	« dans les territoires »	« au Nunavut »
• le paragraphe 17(2)	« Par dérogation au »	« Malgré le »

ANNEXE N

(article 16)

Loi sur le ministère de la Justice

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• le paragraphe 2(2); • l'alinéa 5b)	« des territoires »	« du Nunavut »
• l'alinéa 4c)	« dans les territoires »	« au Nunavut »
• l'alinéa 4c); • l'alinéa 4e); • l'alinéa 5a); • l'alinéa 5c)	« des Territoires du Nord-Ouest »	« du Nunavut »
• l'alinéa 5b)	« aux territoires »	« au Nunavut »

ANNEXE O

(article 20)

Loi sur la protection de l'environnement

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
• le paragraphe 2.4(3)	« à l'enquête publique »	« à l'enquête tenue en vertu du paragraphe (1) »
• la version anglaise de l'article 3.5	« and on entering any place or vehicle under this Act, shall, if so requested by the owner or person in charge, produce the certificate. »	« and, on entering any place or vehicle under this Act, shall produce the certificate, if requested to do so by the owner or person in charge »
• la version anglaise du paragraphe 7(1)	« Notwithstanding »	« Despite »
• le paragraphe 8.1(1)	« Nonobstant »	« Malgré »
• la version anglaise du paragraphe 8.1(2)	« shall take »	« takes »
• la version anglaise du paragraphe 8.1(3)	« shall have »	« has »
• la version anglaise du paragraphe 10.2(1)	« Every »	« An »
• la version anglaise du paragraphe 10.2(2)	« Every »	« A »
• la version anglaise des paragraphes 10.2(1) et (2)	« shall be »	« must be »
• la version anglaise de l'alinéa 25b)	« as, in the opinion of the inspector »	« as, in the opinion of the inspector, »

ANNEXE P

(article 21)

Loi sur les droits en matière d'environnement

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 1, définition de « bien public »; • l'article 1, définition de « environnement » 	« des Territoires du Nord-Ouest »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 2(1); • l'alinéa 3(4)a); • le paragraphe 5(1) 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 2(4); • le paragraphe 3(1); • le paragraphe 5(3) 	« gouvernement des Territoires du Nord-Ouest »	« gouvernement du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 3(4) 	« Notwithstanding »	« Despite »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 3(5) 	« shall »	« must »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 3(6); • le paragraphe 6(1); • le paragraphe 6(3) 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 4(2); • le paragraphe 6(1) 	« dans les Territoires du Nord-Ouest »	« au Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 4(3) 	« est accompagnée »	« doit être accompagnée »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 6(4) 	« shall be »	« must be »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française du paragraphe 6(4) 	« du Trésor des Territoires du Nord-Ouest »	« du Trésor »

ANNEXE Q*(article 25)**Loi sur les perpétuités*

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • les paragraphes 6(1) et (2); • le paragraphe 8(3); • l'alinéa 17(1)b) 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version française de l'alinéa 8(3)b) 	« perpét-uités »	« perpé-tuités »

ANNEXE R*(article 26)**Loi sur les produits antiparasitaires*

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 2 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • les alinéas 10a) et b) 	« dans les territoires »	« au Nunavut »

ANNEXE S*(article 27)**Loi sur la présomption de décès*

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • les paragraphes 2(1) et (3); • le paragraphe 4(3) 	« Cour suprême »	« Cour de justice du Nunavut »

ANNEXE T

(article 29)

Loi sur les publications officielles

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 1; • l'article 2; • l'alinéa 4a); • l'article 5; • les alinéas 6a) et b) 	« <i>Gazette des Territoires du Nord-Ouest</i> »	« <i>Gazette du Nunavut</i> »
<ul style="list-style-type: none"> • le paragraphe 3(2) 	« gouvernement des Territoires du Nord-Ouest »	« gouvernement du Nunavut »

ANNEXE U

(article 30)

Loi sur la saisie-arrêt dans la fonction publique

Disposition modifiée	Mots supprimés	Mots de substitution
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 1; • l'article 6 	« des territoires »	« du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • l'article 3 	« règles de la Cour suprême »	« règles de la Cour de justice du Nunavut »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du paragraphe 5(1) 	« shall be »	« are »
<ul style="list-style-type: none"> • la version anglaise du le paragraphe 5(2) 	« Notwithstanding »	« Despite »